

ARSH

ARts & Sciences Humaines



**UNIVERSITÉ
Grenoble
Alpes**

Livret des études

PREMIÈRE ANNÉE MUSICOLOGIE



Le concert dans l'œuf - École de Jérôme Bosch, vers 1561

2017-2018

UFR Arts et Sciences Humaines
Université Grenoble Alpes
<http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

Vous êtes inscrit(e) en première année de licence de musicologie, à l'**UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures

Gardez-le précieusement!

TABLE DES MATIÈRES

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES	2
BIENVENUE À L'ARSH	3
QUELQUES CONSEILS EN LIEN AVEC VOS ÉTUDES DE MUSICOLOGIE	3
CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	4
ORGANISATION DE LA LICENCE DE MUSICOLOGIE	5
CONTROLE DES CONNAISSANCES	6
PREMIÈRE ANNÉE DE MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	8
Descriptifs des enseignements musicologie parcours histoire de l'art et archéologie	9
1 ^{er} semestre	9
2 ^e semestre	13
PREMIÈRE ANNÉE DE MUSICOLOGIE PARCOURS SCIENCES	17
RÈGLEMENT DES ETUDES DE MUSICOLOGIE	18
TABLEAU MCC	27

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations complémentaires à votre bonne intégration vous seront données :

- **A l'accueil** de l'ARSH 1 par Mme Coraline MORA.
- **Auprès des étudiants** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr>

Vous devrez rapidement vous inscrire :

Les étudiants doivent s'inscrire aux UE (Unité d'enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux options (options internes, ETC et sport) uniquement sur Internet, avant le début de chaque semestre. **Pour le premier semestre, ouverture du serveur du 7 au 24 septembre 2017.**

Après saisie informatique des choix d'options, une fiche pédagogique vous sera distribuée lors du premier CM (Cours Magistral). Elle sera à remplir par l'étudiant (**photo obligatoire**) et à rendre ABSOLUMENT à votre gestionnaire de scolarité, Sylvaine MARIS-MURY, bureau A2 face à l'accueil de l'ARSH, pour vérification et validation.

Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant lors du premier cours.

INFORMATION IMPORTANTE LANGUES : dans le but de compléter la formation et se donner les meilleures chances de poursuite d'études et d'entrée dans le monde professionnel, nous recommandons à tous les étudiants de suivre une deuxième langue vivante pendant tout leur cursus.

Le niveau B2 en langue vivante est requis pour nombre de cursus après la licence, qu'il s'agisse de suivre une formation recherche ou professionnalisante, destinée notamment aux métiers de l'enseignement. Il est aussi souvent exigé pour postuler à des séjours universitaires à l'étranger.

Afin d'atteindre le niveau B2, les étudiants sont invités à choisir une langue vivante et garder la même jusqu'à la fin de leur cursus

NOMS DES DIRECTEURS ET PERSONNES A CONNAITRE EN L1 :

- M. **Philippe SALTEL**, directeur de l'UFR.
- M. **Kevin SUTTON**, directeur adjoint de l'UFR.
- Mme **Marie DEMEILLIEZ**, directrice du département de musicologie
- M. **Patrick REVOL**, responsable de la licence de musicologie
- Mme **Isabelle GARCIA-RAMBAUD**, responsable de la première année de musicologie
- Mme **Agnès SOUCHON**, responsable du Centre de ressources
- Mme **Sylvaine MARIS-MURY**, secrétaire pédagogique L1 musicologie

BIENVENUE À L'ARSH

Sous ce nom, chacun désigne l'UFR Arts et Sciences humaines qui héberge les formations supérieures en Histoire, Histoire de l'art, Musicologie et Philosophie.

Vous avez fait le choix de la Musicologie. Cette première année sera pour vous l'occasion de renforcer vos connaissances musicales et d'acquérir de solides compétences techniques.

Une présence assidue aux cours et aux TD, un travail sérieux et régulier, une pratique musicale quotidienne sont les conditions indispensables à la réussite.

La première année universitaire nécessite un temps d'adaptation. Les personnels administratifs du service de scolarité, les enseignants, les étudiants plus avancés peuvent vous aider.

La bibliothèque de l'ARSH est un lieu de travail privilégié, il faut apprendre à la fréquenter le plus souvent possible : vous y trouverez des livres et des disques utiles pour approfondir les cours, ainsi que des claviers pour vous exercer.

Toute l'équipe enseignante de la Section Musicologie vous souhaite la bienvenue et espère que vous profiterez au mieux de la formation qu'elle vous propose.

Marie DEMEILLIEZ

Directrice du Département de Musicologie

QUELQUES CONSEILS EN LIEN AVEC VOS ÉTUDES DE MUSICOLOGIE

Dès le premier cours, chaque professeur donnera des consignes spécifiques qu'il faudra naturellement suivre. Des bibliographies et des listes d'œuvres musicales vous seront distribuées. Il est indispensable de vous y référer dès le début du semestre.

Le travail personnel est extrêmement important en licence de musicologie. Il est aussi nécessaire d'écouter quotidiennement beaucoup de musique d'époques et de pays différents afin d'ouvrir vos oreilles à tous les styles de musiques.

La pratique assidue d'un instrument ou du chant est également indispensable à une approche vivante du monde sonore.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

1^{er} semestre 2017/ 2018

Cycle d'accueil et d'initiation au travail universitaire (L1*) :

Du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2017

*La présence des étudiants de L1 est obligatoire à ce cycle d'accueil

DÉBUT DES COURS :	Lundi 18 septembre 2017 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

2^e semestre 2017 / 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 22 janvier 2018 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 4 mai 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018
	2 ^e session du 1 ^e et du 2 ^e semestre à partir du lundi 11 juin 2018

JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1^{er} novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1^{er} mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

NOËL : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

HIVER : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

PRINTEMPS : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

ORGANISATION DE LA LICENCE DE MUSICOLOGIE

Vous êtes inscrit(e) en première année de musicologie, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de licence mention musicologie, domaine « Sciences Humaines et Sociales ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1, S2, S3, S4, S5, S6).

Le département de musicologie de Grenoble propose plusieurs parcours et orientations tout au long des 3 années de licence :

- **En première année (L1)** : parcours **bi-disciplinaire de découverte en L1 : Musicologie / Histoire de l'art et archéologie** avec des enseignements centrés principalement sur la musicologie et des enseignements dispensés dans la discipline complémentaire, l'histoire de l'art.

Ce parcours permet à ceux qui hésitent entre la musicologie et l'histoire de l'art, de les "tester" pendant un semestre ou un an. Il donne également la possibilité aux étudiants qui le souhaiteraient de se réorienter au second semestre de la première année ou en deuxième année vers une licence d'Histoire de l'art et archéologie.

- **À la rentrée 2017, l'Université Grenoble Alpes propose un nouveau parcours : Sciences et Musicologie.** Il donne la possibilité d'obtenir en trois ans à la fois une licence de musicologie et une licence de physique.

Les enseignements des deux licences sont allégés afin de permettre le suivi des deux formations mais les niveaux musicaux et scientifiques obtenus sont identiques à ceux des licences simples.

Cette double licence se prépare en 3 ans, elle est composée de 6 semestres.

L'étudiant suit ainsi un ensemble de cours dans les deux domaines :

En sciences : l'enseignement est centré sur la physique, les mathématiques et la mécanique

En musicologie : les cours portent sur l'histoire de la musique (du Moyen Âge aux musiques actuelles), l'analyse d'œuvres, la formation musicale, l'écriture (composition musicale), l'accompagnement au clavier, le chœur.

- **Pour les étudiants qui choisissent de poursuivre en licence de musicologie**, 2 parcours leur sont proposés dès la 2^e année (L2) : Parcours *Musiques et musicologie* et Parcours *Interprétation et pratiques musicales* (en collaboration avec le conservatoire de Grenoble).

- En 3^e année, à ces 2 parcours s'ajoute un parcours *Métiers de l'enseignement*.

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS

Vous pouvez rencontrer vos enseignants en dehors des heures de cours : chaque enseignant tient une permanence dont les horaires se trouvent à l'accueil de l'ARSH. **Venez nous voir !**

CONTROLE DES CONNAISSANCES

CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire. En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, la directrice de département peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par la directrice de département.

ATTENTION : Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2017** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2018** pour le second.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2^e session) au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** qui se trouve en ligne sur le site web de l'UFR ARSH.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !

LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du **11 juin 2018** pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 : $UE1=12*3- UE2=8*3 = 10$ - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.

Les résultats sont uniquement consultables via l'intranet de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

**PREMIÈRE ANNÉE DE MUSICOLOGIE
PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE**

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE CM	Histoire de la musique : Moyen-Age – Renaissance CM Histoire de la musique : Romantisme CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE TD	Formation musicale TD Écriture TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 3 <i>Coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART	Histoire de l'art moderne CM Histoire de l'art contemporain CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 4 <i>coef. 2</i>	MÉTHODOLOGIE	Recherche documentaire Technique de dissertation appliquée		24h TD	4 crédits
UE 5 <i>coef. 1</i>	OPTION CULTURE GÉNÉRALE SCIENCES HUMAINES (voir guide des options internes)			24h CM/TD	3 crédits
UE 6 <i>coef. 2</i>	OPTION D'OUVERTURE	Analyse musicale ET une option au choix		48h CM/TD (2 *24h)	5 crédits
SEMESTRE 2					
UE 7 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE CM	Histoire de la musique : Baroque - Classique CM Histoire de la musique : XXe siècle CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 8 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE TD	Formation musicale TD Écriture TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 9 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART	Histoire de l'art antique CM Histoire de l'art médiéval CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 10 <i>coef. 2</i>	LANGUE	Anglais		24h TD	4 crédits
UE 11 <i>coef. 1</i>	OPTION CULTURE GÉNÉRALE SCIENCES HUMAINES (voir guide des options internes)			24h CM/TD	3 crédits
UE 12 <i>coef.2</i>	OPTION D'OUVERTURE	Analyse musicale ET une option au choix		48h CM/TD (2 *24h)	5 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

1^{ER} SEMESTRE

UE 1 MUSICOLOGIE CM - 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE : MOYEN-ÂGE - RENAISSANCE (24H CM)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

Panorama de l'évolution de la musique occidentale à travers l'étude du langage et des formes du Moyen-âge à la Renaissance

Évaluation : questions de cours et test d'écoute – examen terminal sur table de 4h

Bibliographie indicative

MASSIN, Jean et Brigitte, *Histoire de la musique occidentale*, éd. Fayard, 1998.

MICHELS, Ulrich, *Guide illustré de la musique*, Paris, Fayard, 1988, 2 vol.

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE : MUSIQUE ROMANTIQUE (24H CM)

YVES RASSENDREN

Ce cours propose une approche accessible de la musique européenne du XIX^e siècle. Les principaux courants stylistiques de la musique romantique seront étudiés ainsi que l'évolution des genres musicaux à travers l'œuvre des compositeurs essentiels.

Ce cours mettra la musique du XIX^e siècle en lien avec le contexte historique, littéraire et artistique.

Évaluation : examen écrit de 4h en fin de semestre

Bibliographie indicative

MASSIN, Jean et Brigitte, *Histoire de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 1998.

Dictionnaire de la musique en France au XIX^e siècle, Paris, Fayard, 2003.

BOUCOURECHLIEV, André, *Essai sur Beethoven*, Paris, Actes Sud, 1991.

BERLIOZ, Hector, *Mémoires*, Paris, Garnier Flammarion, 1969, 2 t.

UE 2 MUSICOLOGIE TD - 6 ECTS

❖ FORMATION MUSICALE TD (24H TD)

ISABELLE RAMBAUD-GARCIA

JEAN-MARC MICHEL

Chant et notation de mélodies à 1 et 2 voix.

Reconnaissance et reproduction d'intervalles et de rythmes simples.

Compréhension et notation de fragments harmoniques à caractère cadentiel.

Mémorisation de brèves phrases musicales.

Évaluation : contrôle continu + examen terminal

Bibliographie indicative

ARBARETAZ Marie-Claude, *Lire la musique par la connaissance des intervalles*, vol.1, éd. Chappell.
BOURDEAUX Marie-Jeanne, *23 leçons progressives de lecture de notes et de solfège rythmique*, vol. IV A, à l'usage des cours moyens, Billaudot Editeur.
JOLLET Jean-Clément, *Livre de mélodies, vol.4 : 2e cycle B (Elémentaire)*, Billaudot Editeur.
SCHUMANN Robert, *Dichterliebe op.48 (pour voix grave)*, éd. Peters.

❖ ÉCRITURE MUSICALE TD (24H TD)

YVES RASSENDREN

- Savoir proposer un accompagnement harmonique écrit, simple, sous une mélodie tonale proposée.
- Utilisation des accords parfaits – à 3 sons – dans toutes les dispositions
- Se forger une audition intérieure
- Perception & utilisation des différentes cadences – comment amener ces ponctuations harmoniques.
- Ecriture à 2 voix pendant plusieurs semaines, puis progressivement plus élaborée – 4 voix.

Prérequis

Il est nécessaire de savoir lire la clé de *sol* [et recommandé de savoir la clé de *fa*].
Cours à progression continue sur l'année.

Évaluation : contrôle continu : évaluation des travaux individuels hebdomadaires, contrôle de fin de semestre : devoir écrit – basse donnée et chant donné.

UE 3 HISTOIRE DE L'ART CM - 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART MODERNE (24H CM)

ART DU QUATTROCENTO

GUILLAUME CASSEGRAIN
FLORIAN METRAL

Cours d'initiation à l'art de la Renaissance italienne. En s'attardant sur certains cas révélateurs d'artistes (Mantegna, Ghirlandaio, Lippi, Léonard) et sur des centres artistiques importants (Florence, Rome, Mantoue, Urbino), le cours cherchera à cerner les principales transformations du langage figuratif de la Renaissance (perspective, art de l'histoire (*storia*)) afin de donner les bases de l'art classique européen aux étudiants de première année.

Évaluation : examen terminal : dissertation ou commentaire d'œuvre.

Bibliographie indicative

Les Temps modernes, XVe – XVIIIe siècles, éd. C. Mignot et D. Rabreau, Paris, Flammarion, 1996.
D. ARASSE, *L'Homme en perspective. Les primitifs d'Italie*, Paris, Hazan, 2008.
D. ARASSE, *L'Annonciation italienne. Une histoire de perspective*, Paris, Hazan, 2010.
M. BAXANDALL, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1985.
A. COLE, *La Renaissance dans les cours italiennes*, Paris, Flammarion, 1995.
P. FRANCASTEL, *La Figure et le lieu. L'ordre visuel du Quattrocento*, Paris, Denoël-Gonthier, 1980.
E. PANOFISKY, *Essais d'iconologie. Les thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance (1939)*, Paris, Gallimard, 1967.

❖ HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN (24H CM)

LA PEINTURE EN EUROPE (1775-1905). DE L'ACADEMISME A L'AVANT-GARDE

LUCIE GOUJARD

MADDALENA NAPOLITANI

Cours d'initiation aux grands mouvements artistiques, aux principaux artistes et œuvres, parmi les plus célèbres, de la peinture entre 1775 et 1905.

Le cours abordera également les textes fondateurs de l'art contemporain.

Partie 1 (M. NAPOLITANI) : Du néo-classicisme au Réalisme.

Partie 2 (L. GOUJARD) : De l'impressionnisme aux avant-gardes.

Les évolutions stylistiques, intervenues dès la fin du XVIIIe s., conduisent à une remise en cause de la culture académique dominante et à une liberté nouvelle des artistes. A travers l'étude des grands courants, le cours abordera ce progressif basculement vers l'art contemporain.

Évaluation : pour le CM : examen écrit de 2 h, sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

Charles ROSEN, Henri ZERNER, *Romantisme et réalisme*, Paris, Albin Michel, 1986.

William VAUGHAN, *L'art du XIXe siècle (1780-1850)*, Paris, Citadelles, 1989.

Gabriele CREPALDI, *L'Art au XIXe siècle*, Paris, Hazan, 2005.

Pierre VAISSE, *La Troisième République et les peintres*, Paris : Flammarion, 1995. P

Philippe DAGEN, Françoise HAMON, Jean-Baptiste MINNAERT (dir.), *Histoire de l'art. [4], Époque contemporaine XIXe-XXIe siècles*, Paris, Flammarion, 1995, nouv. éd., 2011.

Serge LEMOINE (dir.), *L'art moderne et contemporain : peinture, sculpture, photographie, graphisme, nouveaux médias*, Paris, Larousse, 2010.

Federico POLETTI, *L'art au XXe siècle I, Les avant-gardes*, Paris, Hazan, 2006.

UE 4 MÉTHODOLOGIE (24H TD / 4 ECTS)

❖ RECHERCHE DOCUMENTAIRE

❖ TECHNIQUE DE DISSERTATION APPLIQUÉE

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

UE 5 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GÉNÉRALE - 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h) Voir guide des options internes (en ligne)

UE 6 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

❖ ANALYSE MUSICALE 1 (24H TD)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

MATTHIEU CAILLIEZ

Initiation aux principales méthodes d'analyse : analyse thématique : structure, phraséologie ; approche de l'harmonie tonale ; analyse formelle (forme binaire à reprise, forme lied, thème et variations) et initiation à l'analyse de l'orchestration

Évaluation : contrôle continu et examen sur table (2h30)

Bibliographie indicative

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010

+ 1 option à choisir (voir liste) : Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

2^E SEMESTRE

UE 7 MUSICOLOGIE CM - 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE : BAROQUE - CLASSIQUE (24H CM)

MARIE DEMEILLIEZ

Ce cours d'initiation propose aux étudiants une première approche de la musique européenne des XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agira de dresser un panorama de l'évolution des principaux genres musicaux et courants stylistiques des musiques baroques et classiques, en s'attardant sur les compositeurs et les œuvres les plus célèbres.

Évaluation : questions de cours, reconnaissance d'extraits musicaux

Bibliographie indicative

MICHELS (Ulrich), *Guide illustré de la musique*, Paris, Fayard, 1988, 2 vol.
BOUISSOU (Sylvie), *Vocabulaire de la musique baroque*, Paris, Minerve, 1996.
BUKOFZER (Manfred F.), *La musique baroque* (New-York, 1947), Paris, Lattès, 1988.
LEGRAND (Raphaëlle), *Comprendre la musique baroque à travers ses formes*, Arles, Harmonia Mundi, 1997.
NOIRAY (Michel), *Vocabulaire de la musique à l'époque classique*, Paris, Minerve, 2005
ROSEN (Charles), *Le Style classique, Haydn, Mozart, Beethoven*, trad. Marc Vignal, Paris, Gallimard, 1978.
PESTELLI (Giorgio), *La Musique classique. L'Époque de Mozart et de Beethoven*, Paris, Lattès, 1989.

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE DE 1900 À NOS JOURS (24H CM)

PATRICK REVOL

Ce cours consiste en un panorama général de l'histoire de la musique depuis 1900 jusqu'à nos jours. L'objectif n'est pas une recherche d'exhaustivité mais la mise en lumière de quelques compositeurs particulièrement importants au regard de l'évolution du langage et des styles musicaux.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

AGUILA, Jésus, *Le domaine musical, Pierre Boulez et vingt ans de création contemporaine*, Paris, Fayard, 1992.
BARRAUD Henry, *Pour comprendre les musiques d'aujourd'hui*, Ed. du Seuil, 1968.
BOSSEUR, Jean-Yves, *Vocabulaire de la musique contemporaine*, Paris, Minerve, 1996.
BOUCOURECHLIEV, André, *Dire la musique*, Paris, Minerve, 1995.
BOUCOURECHLIEV, André, *Le langage musical*, Paris, Fayard, 1993.
CADIEU, Martine, *A l'écoute des compositeurs*, Paris, Minerve, 1992.
GOLEA Antoine, *Vingt ans de musique contemporaine de Messiaen à Boulez, Slatkine*, Genève-Paris, 1981.

UE 8 MUSICOLOGIE TD - 6 ECTS

❖ FORMATION MUSICALE TD (24H TD)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD
JEAN-MARC MICHEL

Chant et notation de mélodies à 1 et 2 voix.
Reconnaissance et reproduction d'intervalles et de rythmes simples.
Compréhension et notation de fragments harmoniques à caractère cadentiel.
Mémorisation de brèves phrases musicales.

Évaluation : contrôle continu + examen terminal

Bibliographie indicative

ARBARETAZ Marie-Claude, *Lire la musique par la connaissance des intervalles*, vol.1, éd. Chappell.
BOURDEAUX Marie-Jeanne, *23 leçons progressives de lecture de notes et de solfège rythmique*, vol. IV A, à l'usage des cours moyens, Billaudot Editeur.
JOLLET Jean-Clément, *Livre de mélodies, vol.4 : 2e cycle B (Elémentaire)*, Billaudot Editeur.
SCHUMANN Robert, *Dichterliebe op.48 (pour voix grave)*, éd. Peters.

❖ **ÉCRITURE MUSICALE TD (24H TD)**

YVES RASSENDREN

- Savoir proposer un accompagnement harmonique écrit, simple, sous une mélodie tonale proposée.
- Utilisation des accords parfaits – à 3 sons – dans toutes les dispositions.
- Utilisation de l'accord de 7^e de dominante – dans toutes les dispositions.
- Perception et utilisation des modulations.
- Marches harmoniques
- Se forger une audition intérieure.
- Perception & utilisation des différentes cadences – comment amener ces ponctuations harmoniques.
- Ecriture à 4 voix.

Prérequis

Il est nécessaire de savoir lire la clé de *sol* [et recommandé de savoir la clé de *fa*].

Cours à progression continue sur l'année. **Il n'est pas possible de s'inscrire en semestre 2 sans avoir suivi le semestre 1.**

Évaluation : contrôle continu : évaluation des travaux individuels hebdomadaires, contrôle de fin de semestre : devoir écrit – basse donnée et chant donné.

UE 9 HISTOIRE DE L'ART CM - 6 ECTS

❖ **HISTOIRE DE L'ART ANTIQUE CM (24H CM)**

MICHEL TARPIN
DJAMILA FELLAGUE

Le cours est une introduction à l'art antique. Il couvre environ 800 ans de production artistique dans le bassin méditerranéen (mondes grec et romain seulement). Le cours vise à l'acquisition des éléments fondamentaux de description et d'analyse des formes, ainsi qu'à la constitution d'une culture de base de la période.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

Livres qui peuvent être acquis par les étudiants (les ouvrages à consulter en bibliothèques seront indiqués en début de cours)

F. BARATTE, *Manuels de l'Ecole du Louvre. Histoire de l'art antique : l'Art romain*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1996.

J. BOARDMAN, *La sculpture grecque du second classicisme*, Paris, Thames & Hudson", 1998.

J. BOARDMAN, *La sculpture grecque classique*, Paris, Thames & Hudson, 1994.

B. HOLTZMANN, *La sculpture grecque*, Paris, Livre de poche, 2010.

N. SPIVEY, *L'Art grec*, Paris, Phaidon Press, 2001.

R. TURCAN, *L'art romain*, Paris, Flammarion, 2002.

❖ HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL CM (24H CM)

LUC RENAUT

PIERRE MARTIN

LAURENCE RIVIERE

Ce cours, assuré par trois enseignants, chacun spécialiste de l'une des périodes traitées, offre un large panorama de la création artistique médiévale, depuis l'époque paléochrétienne jusqu'à la fin du Moyen Âge (III^e-XV^e siècles), en centrant le propos sur les édifices de culte chrétiens. Le cours est structuré autour d'une vingtaine de monuments-repères, étudiés sous différents aspects (plan, élévation, chantier, techniques de construction, fonction, décor, commanditaires, etc) et replacés dans leur contexte artistique et historique. L'étudiant devra acquérir une connaissance approfondie de chacun de ces monuments exemplaires pour lui permettre de maîtriser les fondements chronologiques et artistiques essentiels de la période.

Évaluation : examen écrit terminal (commentaire d'œuvre, dissertation)

Bibliographie indicative

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art des temps paléochrétiens*, Paris, Archétype 82, 2008.

GRABAR André, *L'Âge d'or de Justinien. De la mort de Théodose à l'Islam*, Paris, Gallimard, 1966.

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art carolingien*, Paris, Flammarion, 2005.

VERGNOLLE Éliane, *L'Art roman en France : architecture, sculpture, peinture*, Paris, Flammarion, 1994.

CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art roman*, Paris, Archétype 82, 2008.

JOUBERT Fabienne et CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art gothique (milieu du XIIe s. - début du XVIe s.)*, Paris, Archétype 82, 2009.

UE 10 LANGUE (24H TD / 4 ECTS)

UE 11 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GÉNÉRALE - 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h)

Voir guide des options internes (en ligne)

UE 12 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

❖ ANALYSE MUSICALE 2 (24H TD)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

Approfondissement des principales techniques d'analyse vues au premier semestre : évolution du langage harmonique, analyse phraséologique, motivique, formelle (menuet, forme ternaire, forme rondo, forme sonate), initiation à l'analyse de l'orchestration.

Évaluation : examen terminal en fin de semestre

Bibliographie indicative

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

+ 1 option à choisir Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

PREMIÈRE ANNÉE DE MUSICOLOGIE PARCOURS SCIENCES

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 2</i>	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	Histoire de la musique : Moyen-Age – Renaissance Histoire de la musique : Romantisme	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	TECHNIQUES MUSICALES	Formation musicale Écriture Analyse		72h TD (3*24h)	6 crédits
UE 3 <i>Coef. 1</i>	MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES POUR LA PHYSIQUE			66h TD	6 crédits
UE 4 <i>coef. 1</i>	MÉCANIQUE DU POINT 1			60h TD	6 crédits
UE 5 <i>coef. 1</i>	ÉLECTRICITÉ RÉGIMES CONTINUS			30h TD	3 crédits
UE 6 <i>coef. 1</i>	LANGUE	Liste Service des langues		24h TD	3 crédits
SEMESTRE 2					
UE 7 <i>coef. 2</i>	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	Histoire de la musique : Baroque - Classique Histoire de la musique : XXe siècle	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 8 <i>coef. 3</i>	TECHNIQUES MUSICALES	Formation musicale Écriture Analyse		72h TD (3*24h)	6 crédits
UE 9 <i>coef. 1</i>	INTRODUCTION À L'ALGÈBRE LINÉAIRE			63h TD	6 crédits
UE 10 <i>coef. 1</i>	ANALYSE APPROFONDIE			63h TD	6 crédits
UE 11 <i>coef. 1</i>	MÉCANIQUE DU POINT 2			30h TD	3 crédits
UE 12 <i>coef.1</i>	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE			30h TD	3 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

Concernant les descriptifs des enseignements en sciences, adressez-vous au DLST (Département Licence Sciences et Technologies)

RÈGLEMENT DES ETUDES DE MUSICOLOGIE

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018

DOMAINE : ALL

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

Mention : MUSICOLOGIE

Parcours-type :

L1 *Histoire de l'art & archéologie (licence pluridisciplinaire)*

L1 *Sciences*

Parcours pédagogiques

L2 : *Musiques et Musicologie,*
Interprétation et pratiques musicales

L3 : *Musiques et Musicologie,*
Interprétation et pratiques musicales,
Métiers de l'enseignement

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : MARIE DEMEILLIEZ

RESPONSABLES DE L'ANNEE : ISABELLE GARCIA - RAMBAUD, MYRIAM FRINAULT, YVES RASSENDREN, PATRICK REVOL

GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

La licence a pour objectif de doter les étudiants d'une vaste culture musicale d'une part, grâce à la découverte progressive de l'histoire de la musique, du Moyen-âge au XXI^e siècle, avec une ouverture vers l'ethnomusicologie, et de solides compétences techniques d'autre part. Les étudiants travaillent leur oreille (formation musicale, écriture), leur voix, sont initiés à l'accompagnement et à la direction de chœur. Ces apprentissages bénéficient également des autres disciplines enseignées à l'UFR ARSH et à l'UGA, plus particulièrement de l'histoire de l'art et de l'acoustique.

Par ailleurs, la licence ambitionne pour les étudiants une maîtrise rigoureuse et fluide de l'expression française, à l'écrit et à l'oral, une maîtrise suffisante de l'anglais et des outils numériques de référence. Les compétences ainsi acquises sont des compétences musicales, mais aussi transversales, préparant l'étudiant vers un projet professionnel ou une poursuite d'étude vers les métiers de la musique, de l'enseignement ou de la médiation culturelle.

Article 2 : Conditions d'accès

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

*La formation est organisée en : _6_ semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)
- divisés en 6 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

Volume horaire de la formation par année : L1 : 480h (L1 parcours Sciences : 606h) L2 : 504h L3 : 528h (L3 -480h pour le parcours *Métiers de l'enseignement et* pour le parcours *Interprétation et pratiques musicales*)

Article 4 : Composition des enseignements

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)*

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X obligatoire : S2 **X** S3 **X** S4 **X** langue à choix S5 **X** S6 **X** langue à choix

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__ S5__ S6__

Stage :

X obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) **en L3 parcours *Métiers de l'enseignement***

X optionnel crédité d'ECTS (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X optionnel non crédité d'ECTS

Durée : _35h_

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : *pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)*

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- **Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- **Projets tuteurés** : Néant

Article 5 : Modes de contrôles	
5.1 - Les modalités de contrôle	
Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.	
5.2 - Assiduité aux enseignements	
Aux cours :	Obligatoire.
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre</u> .

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation	
6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>

UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
Bonification	<p>Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d'assurer l'indépendance des él.u.es, cette bonification sera accordée à tous les él.u.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont él.u.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p>
6.2 – Règle de progression	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen	
7.1 – Modalités d'examen	
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine janvier session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1ère quinzaine mai session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p>

	<p>Semestre 3 session 1 : 1ère quinzaine janvier session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1ère quinzaine mai session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1ère quinzaine janvier session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1ère quinzaine mai session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p>
<p>7.2 – Absences aux examens</p> <p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p>	
<p>Absence aux Contrôles Continus (CC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>
<p>Absence aux Examens Terminaux (ET)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>
<p>Article 8 – Organisation de la session 2</p>	
<p>Intervalle entre les 2 sessions</p>	<p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).</p>
<p>Report de note de la session 1 en session 2</p>	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre :</p> <p>Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <p>les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p>

	<p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>
--	---

V- Résultats

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
L2 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
L3 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur l'ENT

Article 11 : Redoublement

Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ; - un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation. <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
Article 12 : Admission au diplôme	
12.1- Diplôme final de Licence	
	<p><i>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</i></p> <p><u>Règle de calcul de la note de licence :</u></p> <p style="text-align: center;">- moyenne des notes des semestres 5 et 6</p>
12.2- Règles d'attribution des mentions	
Mention	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2</p> <p><i>Passable : ≥ 10 et < 12</i></p> <p><i>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</i></p> <p><i>Bien : ≥ 14 et < 16</i></p> <p><i>Très Bien : ≥ 16</i></p>
12.3- Obtention du diplôme intermédiaire	
DEUG	<p>L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p>
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant

Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.

Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers**Etudiants sportifs de haut niveau :**

En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.

Etudiants en situation de handicap :

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

Fraude aux examens et à l'inscription :

La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation**Article 18 : Mesures transitoires**

Pour 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS MUSICOLOGIE ET PHYSIQUE	Code Diplôme : IILMUS1	Date approbation CFVU : 15/06/2017
Parcours-type :	Code VDI : 107	N° de version dans l'accréditation : 1
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape : IIL1MY	Formation Initiale
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	Code VET : 171	Présentiel
Responsable de l'Année :		

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES					
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP		
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %						
SEMESTRE 1																				
UE 1 : HISTOIRE DE LA MUSIQUE		O	6	2																
Histoire de la musique Moyen Age - Renaissance							ECRIT	2H		100%					ECRIT	2H		100%	24	
Histoire de la musique Romantisme							ECRIT	2H		100%					ECRIT	2H		100%	24	
UE 2 : TECHNIQUES MUSICALES		O	6	3																
Formation musicale						Ecrit et/ou Ora	40%	ECRIT	1H		30%	NON		ECRIT	1H		50%		24	
								ORAL			30%			ORAL			50%			
Ecriture						Ecrit et/ou Ora	40%	ECRIT	4H		60%	NON		ECRIT	4H		100%		24	
Analyse						Ecrit et/ou Ora	40%	ECRIT	2H30		60%	NON		ECRIT	2H30		100%		24	
UE 3 : MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES POUR LA PHYSIQUE		O	6	1				*											66	
UE 4 : MECANIQUE DU POINT 1		O	6	1				*											60	
UE 5 : ELECTRICITE REGIMES CONTINUS		O	3	1				*											30	
UE 6 : LANGUE		O	3	1				*											24	
liste Service des langues																				
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures											48,00	252,00			

Commentaires :
* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : ARSH

Année universitaire 2017 - 2018

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS MUSICOLOGIE ET PHYSIQUE Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ Responsable de l'Année :	Code Diplôme : ILMUS1 Code VDI : 107 Code Etape : ILL1MY Code VET : 171	Date approbation CFVU : 15/06/2017 N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale Présentiel
--	--	--

Intitulé de l'UE <small>(le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)</small>	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 2																			
UE 7 : HISTOIRE DE LA MUSIQUE	O		6	2															
Histoire de la musique Baroque et Classique							ECRIT	2H	100%				ECRIT	2H	100%		24		
Histoire de la musique du XXe siècle							ECRIT	2H	100%				ECRIT	2H	100%		24		
UE 8 : TECHNIQUES MUSICALES	O		6	3															
Formation musicale						Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	1H	30%	NON		ECRIT	1H	50%			24	
								ORAL		30%			ORAL		50%				
Ecriture						Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	4H	60%	NON		ECRIT	4H	100%			24	
Analyse						Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	2H30	60%	NON		ECRIT	2H30	100%			24	
UE 9 : INTRODUCTION A L'ALGEBRE LINEAIRE	O		6	1				*					*						63
UE10 : ANALYSE APPROFONDIE	O		6	1				*					*						63
UE 11 : MECANIQUE DU POINT 2	O		3	1				*					*						30
UE 12 : OPTIQUE GEOMETRIQUE	O		3	1				*					*						30
			Total ECTS / Semestre	30											Total Nbre d'heures	48,00	258,00		

Commentaires :
 * : en fonction du département organisateur

Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences
Humaines

CONTACTS

MUSICOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Pôle Scolarité L2-L3

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON